



PROCÈS-VERBAL

DU 9 FÉVRIER 2026

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENTS:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège n° : 1
M. Michel-André Lechasseur, conseiller :	siège n° : 2
Mme Valérie Huet, conseillère :	siège n° : 3
M. Joseph Gareau, conseiller :	siège n° : 4
M. Pierre-Olivier Lecours, conseiller :	siège n° : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège n° : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général ainsi que MM. Michel Lagacé et Philippe Davignon du service d'urbanisme sont aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30,

14 personnes assistent à la séance.

26-02-001

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2026

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 12 et des séances extraordinaires du 22 et 26 janvier 2026**
- 4. Informations et dépôt de documents**
 - 4.1 Correspondance
 - 4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
 - 5.2 Dépôt des états financiers internes au 31 janvier 2026
 - 5.3 Adoption du règlement # 290-26 portant sur la taxation 2026
 - 5.4 Nouvelle heure de présentation des séances régulière
- 6. Première période de questions**
- 7. Sécurité publique et civile**

Pas de point à traiter
- 8. Travaux publics-Transports**

8.1 Adoption de la deuxième programmation de la TECQ 2024-2028

9. Hygiène du milieu

10. Aménagement, Urbanisme et développement

10.1 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 289-25 modifiant le règlement de zonage numéro 167

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Demande d'aide financière de COSMOSS

11.2 Demande d'aide financière pour la 28e édition du défi Osentreprendre

11.3 Demande de contribution au voyage à Toronto de l'harmonie du Mistral

11.4 Demande du club de l'âge d'or

12. Dossiers des Élus

13. Varia (horaire des séances)

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Michel-André Lechasseur

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-002

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 22 ET 26 JANVIER 2026

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 12 et des séances extraordinaires du 22 et 26 janvier 2026;

Il est proposé par M. Joseph Gareau et appuyé par Mme Valérie Huet

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre et des séances extraordinaires du 22 et 26 janvier 2026 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 CORRESPONDANCE

- L'organisme COSMOSS nous fait une demande d'aide financière pour soutenir la persévérance scolaire.

- Le défi osentreprendre demande à la municipalité de les aider financièrement pour leur 28^e édition.

- L'harmonie du Mistral demande une contribution pour amasser des fonds pour leur voyage à Toronto.

- La sureté du Québec nous informe qu'il ferme la requête de

citoyen concernant la problématique de vitesse des véhicules lourds, mais que s'il y a des problèmes, d'appeler pour faire une plainte.

- Le club de l'âge d'or de Saint-Charles-Garnier demande au conseil que les tables et chaises en plastique qui appartiennent au club de les laisser en à la salle municipale.

- Le club de l'âge d'or demande de réserver la salle du conseil ainsi que la salle du centre communautaire pour leur activité de la Saint-Valentin.

4.2 MRC DE LA MITIS : RAPPORT DU MAIRE DE LA SÉANCE DE LA MRC

Il n'y a pas eu de séance en janvier

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

26-02-003

5.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2026 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il EST PROPOSÉ PAR M. Michel-André Lechasseur et appuyé par M. Joseph Gareau

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 janvier au montant de 75 506.16\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

QUE le conseil avise également la population que les revenus du mois de janvier sont de 105 253.56\$ et que les soldes aux comptes sont de 38 552.43\$ pour le compte courant et de 116 122.39\$ pour le compte épargne (réserve pour paiement du RIRL)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-004

5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 JANVIER 2026

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 janvier 2026 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Gervais Parent

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-005

5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 290-26 PORTANT SUR LA TAXATION 2026

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé pour le projet de règlement # 290-26 portant sur la tarification pour l'année 2026 de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier le 26 janvier;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé le 26 janvier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre-Olivier Lecours et appuyé par M. Joseph Gareau

QUE le règlement 290-26 portant sur la tarification pour l'année 2026 de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-006

5.2 NOUVELLE HEURE DE PRÉSENTATION DES SÉANCES RÉGULIÈRE EN 2026

ATTENDU QUE l'horaire des séances régulières pour 2026 a déjà été adopté en décembre 2025, et que les séances débutaient à 19h30;

ATTENDU QUE les citoyens ont demandé de devancer l'heure de présentation des séances;

ATTENDU QUE les conseillers n'ont aucune contrainte à devancer l'heure de présentation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Huet et appuyé par M. Bruno Roy

QUE le conseil municipal accède à la demande citoyenne et devance l'heure de présentation des séances régulière à 19h au lieu de 19h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de point à traiter

8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS

26-02-007

8.1 ADOPTION DE LA DEUXIÈME PROGRAMMATION DE LA TECQ 2024-2028

Attendu que :

La Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*,

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Mme Valérie Huet et appuyé par M. Gervais Parent

QUE La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

26-02-008

10.1 DÉPÔT ET ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 289-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167

Il est à noter que Mme Valérie Huet et M. Joseph Gareau sont présents, mais ne participent pas aux délibérations ni au vote.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de zonage numéro 167;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' un premier projet de règlement a été déposé et adopté le 5 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 9 février 2026;

CONSIDÉRANT QU’ à la suite de la consultation publique, le conseil ne désire apporter aucun changement au second projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre-Olivier Lecours et appuyé M. Bruno Roy

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte le second projet de règlement numéro 289-25 modifiant le règlement de zonage numéro 167.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

26-02-009

11.1 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DE COSMOSS

ATTENDU QU’une demande d’aide financière a été déposée;

ATTENDU QUE la municipalité approuve ce genre d’initiative auprès de nos jeunes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Joseph Gareau

QUE le conseil octroie une aide financière de 50\$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

26-02-010

11.2 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR LA 28^E ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE

ATTENDU QU’une demande d’aide financière a été déposée au conseil;

ATTENDU QUE la municipalité approuve ce genre de démarche auprès des nouveaux entrepreneurs qui désirent démarrer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par Mme Valérie Huet

QUE la municipalité alloue un montant de 50\$ comme demandé pour aider à amasser les fonds nécessaires à cette édition.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

26-02-011

**11.3 DEMANDE DE CONTRIBUTION AU VOYAGE À TORONTO
DE L'HARMONIE DU MISTRAL**

ATTENDU QUE le Mistral a envoyé un communiqué à la municipalité demandant une contribution pour le voyage musical à Toronto;

ATTENDU QUE la municipalité supporte les jeunes qui veulent se dépasser;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel-André Lechasseur et appuyé par Mme Valérie Huet

QUE le conseil autorise la contribution d'un montant de 50\$ pour la réalisation de ce voyage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-012

11.4 DEMANDE DÉPOSÉE PAR LE CLUB DE L'ÂGE D'OR

ATTENDU QUE le club de l'âge d'or a déposé une demande à l'effet que les tables et chaises en plastique demeurent à la salle municipale;

ATTENDU QUE ces équipements sont une propriété communautaire et non pas de l'âge d'or;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Huet et appuyé par M. Bruno Roy

QUE le conseil refuse la demande du club de l'âge d'or;

QUE lorsque la salle Raoul Roy sera réouverte, les équipements retourneront dans cette salle au besoin;

QUE le conseil contactera le club de l'âge d'or afin d'être présent lors du transfert des équipements;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DOSSIERS DES ÉLUS

13. VARIA

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

26-02-013

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Pierre-Olivier Lecours de la lever de l'assemblée à 20h22.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier